



AVANT DE DÉBUTER LE STAGE

FAIRE UNE DEMANDE D'OUVERTURE DE DOSSIER À L'ORDRE

- **Échéance :**
Une fois seulement avant de débiter le stage
- **Formulaire :**
Demande d'ouverture de dossier

POUR CHAQUE PÉRIODE DE STAGE, PRENDRE LES ÉTAPES 1 À 4 JUSQU'À UN TOTAL DE 32 SEMAINES

(Se référer au *Guide du stagiaire*)

1. S'INSCRIRE À LA PÉRIODE DE STAGE

Échéance :
15 jours suivant la première journée de travail

Formulaire :
Inscription à la période de stage

NOTE : L'inscription sera refusée si le délai n'est pas respecté

2. FAIRE LES SEMAINES DE STAGE

3. TRANSMETTRE LA FICHE D'APPRÉCIATION DU STAGIAIRE ET LE RAPPORT DE STAGE LORSQUE REQUIS

Échéance :
Dans 30 jours suivant la dernière journée de travail

Formulaires à transmettre à l'Ordre :

- *Fiche d'appréciation du stagiaire*

- *Rapport de stage* écrit doit être fourni dans tous les cas SAUF s'il s'agit d'un stage coopératif I, II, III ou IV ou d'un stage en milieu de travail I, II, III ou IV organisé et par l'Université Laval (se référer au *Guide de rédaction du rapport de stage*)

* La durée totale du stage est prolongée d'une semaine par semaine de retard (3 jours ou plus = une semaine de retard).

4. LE COMITÉ D'ADMISSION ANALYSE LE DOSSIER ET CONFIRME LE NOMBRE DE SEMAINES CUMULÉES. UNE LETTRE DE CONFIRMATION EST ADRESSÉE AU STAGIAIRE PAR LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE DANS LES 60 JOURS DE LA RÉCEPTION DES DOCUMENTS.

Le Comité peut reconnaître le stage ou le refuser en tout ou en partie. Dans le cas d'un refus, le stagiaire peut demander une révision auprès du Conseil d'administration. La décision du Conseil d'administration est finale.

Formulaires et informations disponibles sur le site internet de l'Ordre :

www.oifq.com

sous la rubrique « Devenir ingénieur forestier »